Student-Focused Funding

Parents Guide

2002–03

Spring 2002
Ministry of Education

102-05640/

This publication and a *Technical Paper* that explains the detailed calculations of the student-focused approach to funding education are available on the Ministry of Education's website at: <http://www.edu.gov.on.ca >, or by calling 1-800-387-5514 (in Toronto call 416-325-2929).

Une publication équivalente est disponible en français sous le titre suivant: *Guide pour les parents*.

Table of Contents

Student-Focused Funding 1
New in 2002–03 1

School Board Funding for 2002–03 3

Grant Structure Overview 4

The Grants 5
Foundation Grant 6
Special Purpose Grants 7
Special Education Grant 8
Language Grant 10
Geographic Circumstances Grant 11
Learning Opportunities Grant 12
Continuing Education and Other Programs Grant 14
Teacher Qualifications and Experience Grant 15
Early Learning Grant 16
Transportation Grant 17
Declining Enrolment Adjustment 18
School Board Administration and Governance Grant 19
Pupil Accommodation Grant 20

Provincial Funding and Property Taxes 22

Funding for Priority Initiatives 23

Conclusion 24

Projections of School Board Funding for 2002–03 25

Student-Focused Funding

Since 1998, funding for elementary and secondary education in Ontario has been student-focused. This funding approach supports a high-quality education for all students across the province.

Student-focused funding has increased every year since it was introduced in 1998–99. Total revenue in 2002–03 is projected to be 10.5 percent higher than it was in 1997, while enrolment is projected to increase by 4.8 percent over the same period.

Student-focused funding:

- provides a fair and equitable level of funding for all students, wherever they live in Ontario;
- provides more funding for students in the classroom and less funding for administration and other nonclassroom costs;
- provides funding to maintain schools and to build new schools where they are needed;
- protects funding for students with special needs; and
- increases the accountability of school boards by ensuring that boards report consistently on how they spend their allocations.

New in 2002–03

For 2002–03, school boards have been given the flexibility to use $487 million of their funding to respond to local priorities.

Each year, the government introduces changes to refine student-focused funding. These changes respond to suggestions from parents, educators, school boards, education associations, and the public. The government continues to seek advice and to introduce refinements to student-focused funding to ensure that the needs of students across Ontario are met.

Refinements to student-focused funding in 2002–03 include increased funding for:

- the Foundation Grant that boards can use to address local priorities;
- programs for students who may be at greater risk of not achieving their education goals;
- boards with declining enrolments; and
- student transportation.

In addition, school boards have again been given flexibility to use some of their 2002–03 funding to address local priorities. The funding that boards can use more flexibly is drawn from the Foundation Grant's Local Priorities Amount and any funding they receive from the new Declining Enrolment Adjustment.

As announced in the Speech from the Throne on May 9, 2002, Dr. Mordechai Rozanski, president of the University of Guelph, will review the funding formula and report back by November 1, 2002, with recommendations on ways to improve fairness, certainty, and stability for schools and students.

School Board Funding for 2002–03

In 2001–02, Ontario's 72 district school boards received $13.86 billion through student-focused funding. In 2002–03, school boards are projected to receive $14.2 billion.

There are 72 district school boards in Ontario.
31 English-language public
29 English-language Catholic
4 French-language public
8 French-language Catholic

The Foundation Grant provides every school board with a base level of funding for each student. School boards receive additional funding through ten special purpose grants, which respond to costs or needs that are specific to some boards and students.

The Pupil Accommodation Grant provides funding for the operation and maintenance of school buildings and also for new schools or additions.

Student-focused funding is a fair approach because every school board receives funding under the same set of rules and because student-focused funding recognizes that different boards have different needs and responds to these differences.

School boards have flexibility in how they use their funding to meet local priorities. The government has set four limits on school board flexibility.

In 2002–03, total funding to school boards is projected to be over $14.2 billion, which is an increase of more than $350 million, up 2.5 percent over last year, while enrolment is projected to increase by 0.4 percent.

- Funding for education in the classroom must be used in the classroom. The funding cannot be used, for example, to meet administration costs.
- Funding for special education must be used only for special education.
- Funding for new schools or additions and for major repairs to schools must be used only for those purposes.
- Boards must not spend more on administration and governance than what student-focused funding provides.

These limits do not apply to a board's flexible funding for 2002–03, as described above.

Grant Structure Overview

Foundation Grant

- Basic Amount
- Local Priorities Amount

Special Purpose Grants

- Special Education Grant
- Language Grant
- Geographic Circumstances Grant
- Learning Opportunities Grant
- Continuing Education and Other Programs Grant
- Teacher Qualifications and Experience Grant
- Early Learning Grant
- Transportation Grant
- Declining Enrolment Adjustment
- Administration and Governance Grant

Pupil Accommodation Grant

- School Operations
- School Renewal
- New Pupil Places
- Prior Capital Commitments

The Grants

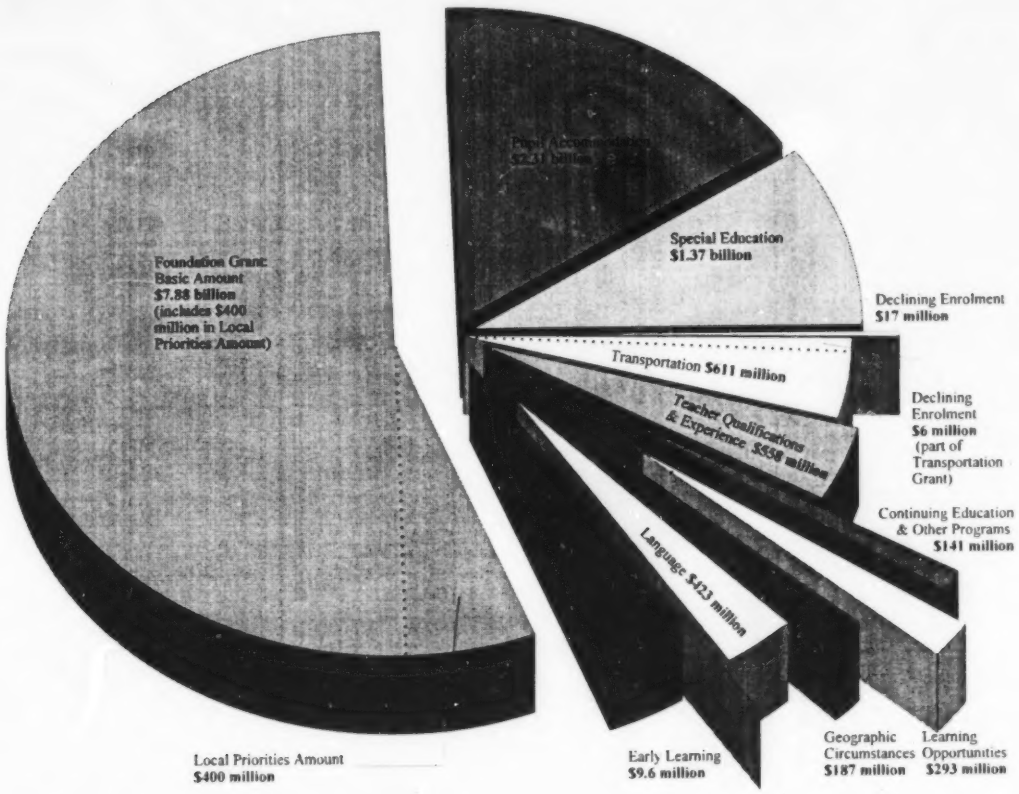
Foundation Grant: Basic Amount $7.88 billion (includes $400 million in Local Priorities Amount)
Special Education $1.37 billion
Declining Enrolment $17 million
Transportation $611 million
Declining Enrolment $6 million (part of Transportation Grant)
Teacher Qualifications & Experience $558 million
Continuing Education & Other Programs $141 million
Language $423 million
Local Priorities Amount $400 million
Early Learning $9.6 million
Geographic Circumstances $187 million
Learning Opportunities $293 million

Foundation Grant

Foundation Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2002–03
	All	$7.88 billion

Student-focused funding increases classroom spending. In 2002–03, classroom spending will be over a billion dollars higher than classroom spending was in 1997.

The Foundation Grant supports the components of a classroom education that are required by and generally common to all students. The Foundation Grant provides the same amount per student to all school boards.

The Foundation Grant is based on average daily enrolment (ADE), which is counted in October and March of each year. ADE includes adjustments for full-time equivalents. For example, a Kindergarten student in a half-day program is counted as one-half a student. All grants based on enrolment use the ADE measure.

For this school year, $7.88 billion has been allocated for the Foundation Grant, including $400 million in the Local Priorities Amount. The Foundation Grant provides $3,680 for each elementary student and $4,431 for each secondary student.

The Foundation Grant covers the costs of a classroom education listed below:

- teachers
- supply teachers
- teaching assistants
- classroom computers
- library services
- guidance services
- classroom consultants (for example, teachers who are reading specialists or who help other teachers develop and implement curriculum)
- professionals and paraprofessionals (such as social workers or computer technicians)
- school administration (including principals, vice-principals, department heads, and school secretaries)

In 2002–03, the Local Priorities Amount will be increased by over $200 million to give school boards more resources and greater flexibility to address local needs.

The Foundation Grant also includes a Local Priorities Amount, which boards have the flexibility to use to meet local needs.

Special Purpose Grants

In addition to the Foundation Grant, all school boards receive special purpose grants.

There are ten special purpose grants that provide additional funding to meet students' different needs and the costs that vary from one school board to another.

The ten special purpose grants are:

- Special Education Grant
- Language Grant
- Geographic Circumstances Grant
- Learning Opportunities Grant
- Continuing Education and Other Programs Grant
- Teacher Qualifications and Experience Grant
- Early Learning Grant
- Transportation Grant
- Declining Enrolment Adjustment
- School Board Administration and Governance Grant.

Special Education Grant

Special Education Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2002–03
	All	$1.37 billion

The Special Education Grant provides funding for students with special needs. Each school board receives this grant.

Since the introduction of the student-focused approach to funding in 1998, the Special Education Grant has increased by over 17 percent.

In 1998–99, the government increased funding for students who need intensive supports in the classroom by $127 million.

In 1999–2000, the government added a further $32.5 million to special education funding.

In 2000–01, the government again increased special education funding, this time by over $150 million.

School boards have flexibility in how they use special education funding to meet the special education needs of their students. The funding is used to pay for special education teachers, teaching assistants, and other professionals (such as psychologists or speech-language therapists).

Funding for special education may only be used for special education. Any unspent funding must be placed in a special education reserve fund.

The Special Education Grant consists of two main components: the Special Education Per Pupil Amount (SEPPA) and the Intensive Support Amount (ISA).

Special Education Per Pupil Amount (SEPPA)

About $70 million a year in SEPPA is allocated to help in the early identification of learning problems and other exceptionalities of JK to Grade 3 students and to provide them with additional supports.

Each school board receives an equitable amount of funding based on the total number of students the board serves, not just on the students who have been identified as needing a special education program. This funding is provided through the Special Education Per Pupil Amount (SEPPA).

For 2002–03, SEPPA funding will be provided at $500 per student in Kindergarten to Grade 3, $376 per student in Grades 4 to 8, and $243 per secondary school student.

Intensive Support Amount (ISA)*

School boards also receive Intensive Support Amount (ISA) funding, based on each board's proportion of students who need very costly special education services, including equipment, teachers, teaching assistants, and other supports.

ISA funding is determined through an annual process in which school boards submit claims to the Ministry of Education to establish the funding requirements for intensive supports for their students. ISA funding is based on the ministry's review of boards' ISA claims.

School principals must ensure that the Individual Education Plans (IEPs) of students with special needs are developed in consultation with students' parents or guardians.

In the 2001-02 school year, the ministry began a comprehensive review of ISA funding, which allows school boards to submit claims over an extended period of four cycles between November 2001 and December 2002. Ministry validators are working with school board staff to bring forward all student files that meet the clarified ISA eligibility criteria during the comprehensive review. The improved ISA eligibility criteria can be found in the *ISA Guidelines 2001-02: Addendum*.

For all students who need special education supports, school boards combine the funding from the Foundation Grant, other special purpose grants, SEPPA, and ISA to provide individual programs that meet the specific needs of each student. The programs and supports for each student with special needs are determined by that student's Individual Education Plan (IEP).

Special Incidence Portion (SIP)

The Special Education Grant also includes a Special Incidence Portion (SIP) for students with exceptionally high needs. SIP claims require approval from district office staff of the Ministry of Education.

Programs in Correctional, Care, and Treatment Facilities

Student-focused funding supports education programs provided by school boards for children and youth in various local facilities and institutions, including hospitals, children's mental health centres, psychiatric institutions, detention and correctional facilities, community group homes, and other social services agencies.

---

* *ISA Guidelines*, a publication that explains this special education allocation in more detail, is available on the Ministry of Education's website at: <http://www.edu.gov.on.ca>, or by calling 1-800-387-5514 (in Toronto call 416-325-2929).

Language Grant

Language Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2002–03
	All	$423 million

The Language Grant provides funding to meet school boards' costs for language instruction. Every school board receives a Language Grant, but school boards receive different levels of funding based on their particular needs for language instruction.

For English-language school boards, the Language Grant provides funding for core French, extended French, and French immersion programs.

For 2002–03, $168 million in funding is projected for ESL, of which 60 percent has been allocated to boards in Toronto and Ottawa.

The Language Grant also provides funding for English as a second language (ESL) programs. These programs are for students who have come to Canada from countries where English is not a first or standard language, and for Canadian-born students whose language spoken at home is not English.

The Language Grant provides funding to French-language school boards to recognize the higher costs of French-language learning materials and other aspects of French-language education.

The Language Grant also provides French-language school boards with funding for programs that are comparable to ESL programs. These programs are known as Actualisation linguistique en français and Perfectionnement du français.

In addition, the Language Grant provides funding for Native-language programs.

Geographic Circumstances Grant

Geographic Circumstances Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2002–03
	59	$187 million

The Geographic Circumstances Grant includes grants for small schools and for remote and rural boards. Only school boards that meet the grant's geographic criteria receive this funding.

Small Schools

To offset the higher per student cost of programs in small schools, financial support is provided as a Small Schools Allocation.

Small elementary schools are defined as schools that have fewer than an average of 20 students per grade and that are located 8 or more kilometres from other elementary schools of the board. Small secondary schools are defined as schools that have fewer than an average of 120 students per grade, and that are located 32 kilometres from other secondary schools of the board.

This allocation also has a funding component for additional principals in boards with a high proportion of small schools. Eligible boards have the flexibility to use this funding to provide more principals or to increase the time that part-time principals can spend on their principal duties.

Remote and Rural Boards

In 2001–02, $37 million in ongoing funding was added for remote and rural boards. This funding enhancement helps more boards meet the higher costs of delivering education programs in rural and northern areas.

The Remote and Rural Allocation provides additional funding to meet the higher costs of goods and services for boards that are remote from major urban centres and have students spread over a large area. Funding is calculated by measuring three factors: board enrolment; distance from an urban centre; and how far schools are located from one another and from the school board central office.

School Authorities Funding

School authorities, which are small school boards located in remote areas of Ontario, or in some children's hospitals, generally have higher per student costs than other school boards. The School Authorities Allocation ensures that funding is available for these small boards. This allocation is a separate part of student-focused funding.

The funding for school authorities is approved by the Ministry of Education. The ministry's approvals guideline uses an allocation formula based on student-focused funding that has been modified to address the basic costs of operating very small schools in remote areas and institutional settings.

Learning Opportunities Grant

Learning Opportunities Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2002–03
	All	$293 million

The Learning Opportunities Grant includes three components: a Demographic component, an Early Literacy component, and a Literacy and Math for Grades 7 to 10 component.

Demographic Component

This component permits boards to offer a wide range of programs to improve the educational achievement of students at risk of poor performance. Boards have the flexibility to select programs that respond to local needs.

To establish funding levels, the demographic component uses social and economic indicators that research shows are associated with students at risk of academic difficulty. These indicators are:

- low family income,
- low parental education,
- lone parent status,
- aboriginal status, and
- recent immigration status.

A stakeholder working group met during the fall of 2001 to review the Learning Opportunities Grant allocation method.

An additional $15 million in Learning Opportunities Grant funding has been introduced for the 2002–03 school year. This funding will be allocated based on recommendations made by the working group.

Early Literacy Component

This component provides funding to improve the literacy of students in Junior Kindergarten (JK) to Grade 3. Funding is allocated on the basis of each board's share of average daily enrolment (ADE) from JK to Grade 3.

Boards are required to focus these resources on primary students with the greatest need – JK and Kindergarten students whose reading readiness assessments show that they need remedial help, and students in Grades 1 to 3 whose achievement levels are 1 ("D" on a report card) or lower ("R" on a report card).

Literacy and Math for Grades 7 to 10 Component

This component allows boards to provide additional supports to enhance the literacy and math skills of Grades 7 to 10 students at risk of not meeting the new curriculum standards and the requirements of the Grade 10 literacy test.

These courses or programs may be provided during the summer and during the school year outside the regular school day. Funding is provided at a rate of $4,843 per average daily enrolment (ADE). This rate supports the average cost of a continuing education teacher for a class of ten students.

Summer 2002 and 2003

Beginning in the summer of 2001, funding for literacy and math programs was increased to allow boards to provide smaller classes in summer school and in before- and after-school programs for students who need extra help.

Funding for expanded literacy and math programs will also be available in both summer 2002 and 2003 for at-risk students in Grades 7 to 10 and for parents of at-risk students. Transportation for students in summer programs in 2002 and 2003 will continue to be funded at the increased levels.

Funding for school operations and school renewal under the Pupil Accommodation Grant is provided for students in Grades 7 to 10 literacy and math summer school programs.

Continuing Education and Other Programs Grant

Continuing Education and Other Programs Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2002–03
	66	$141 million

The Continuing Education and Other Programs Grant provides funding for adult day school programs, continuing education programs, and correspondence/self-study programs for adult students.

The grant also funds summer school and night school courses for high school students who are upgrading, making up courses, or fast-tracking. The funding supports students who are taking courses that enable them to transfer between applied and academic streams in secondary school.

In 2001–02, 56,000 students on a full-time equivalent basis (average daily enrolment) studied programs that were funded by the Continuing Education and Other Programs Grant.

This grant provides funding for summer school programs for adults.

This grant also provides funding for international language studies (heritage languages) for elementary students. Funding for international languages is based on the number of hours of classroom instruction and class size.

Teacher Qualifications and Experience Grant

Teacher Qualifications and Experience Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2002–03
	All	$558 million

The Teacher Qualifications and Experience Grant provides funding to help boards meet teachers' salary costs above the funding provided in the Foundation Grant.

Teachers in all school boards are paid according to their levels of qualifications and their experience. School boards have different proportions of teachers with high levels of qualifications and experience, so boards have varying salary costs. This grant responds to the additional costs of higher teacher salaries due to these factors.

The Teacher Qualifications and Experience Grant also includes funding to meet the additional costs for teachers in boards whose secondary students take, on average, more than 7.2 credits per year. The Foundation Grant provides funding for a typical student course load of 7.2 credits. Many students take more than 7.2 credits, which means that school boards need to hire more teachers.

With the implementation of secondary school reform, students will be able to complete secondary school in four years. The Teacher Qualifications and Experience Grant ensures that school boards can put secondary school reform into effect with funding that responds to students' course loads.

Early Learning Grant

Early Learning Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2002–03
	17	$9.6 million

The Early Learning Grant provides funding to support early learning.

In 2002–03, school boards project that 115,000 four year olds will start Junior Kindergarten – a 26 percent increase compared to 1997.

This grant provides funding to school boards that do not offer Junior Kindergarten (JK) at all or do not offer JK everywhere in their jurisdictions. The Early Learning Grant is intended to help boards provide additional services to improve learning outcomes for early learners.

Boards that offer JK throughout their districts do not receive the Early Learning Grant. All school boards providing JK programs for four year olds receive funding for these programs through the Foundation Grant and other grants.

The Early Learning Grant ensures that school boards have a choice of offering either JK or equivalent early learning programs to their young students.

Transportation Grant

Transportation Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2002–03
	All	$611 million

The Transportation Grant provides funding to school boards for the transportation of students.

In 2002–03, an estimated 780,000 students across the province will travel in school buses. It is estimated that school buses in Ontario travel 1.8 million kilometres every school day.

The ministry is encouraging school boards to make their transportation services more efficient by providing these services in cooperation with other boards and implementing other efficient practices.

This year, school boards will receive an additional $23 million in permanent funding to help address transportation costs. Boards with declining enrolment since 1997 will also receive an additional $6 million in their base funding.

The increase to the Transportation Grant in 2002-03 is intended to assist boards until a new approach for funding transportation is introduced.

The ministry continues to refine its proposal for a new approach to funding for transportation.

Declining Enrolment Adjustment

Declining Enrolment Adjustment	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2002–03
	35	$17 million

For 2002-03, the government has introduced a refinement to student-focused funding to help boards with declining enrolment.

In the fall of 2001, the ministry established a declining enrolment working group. This working group was asked to analyse the extent to which student-focused funding revenue is affected by declining enrolment, and to compare the decline in revenue to the ability of school boards to reduce costs as enrolment declines.

Because much of each board's revenue from student-focused funding grants is determined by enrolment, boards with declining enrolment lose revenue. This is appropriate because boards no longer need to provide the same number of teachers and other supports when they have fewer students.

Some costs of school boards, however, do not decline in a way that matches declining enrolment. Some costs can be adjusted easily. For example, the cost of classroom teachers can be reduced by changing the arrangement of classes to adjust to reduced enrolment. Other costs cannot be adjusted as easily. For example, in many instances a reduction in the number of students does not allow for fewer school secretaries, or reduced costs for heating and lighting of schools.

The issue of declining enrolment will become more important over the next few years, because the province's overall rate of enrolment growth is slowing. Many more boards are projected to show enrolment declines in the rest of this decade.

To address this gap between revenue loss and a board's ability to reduce costs, a stakeholder working group recommended a declining enrolment adjustment that gives a board two years to reduce costs in keeping with its reduced enrolment.

School Board Administration and Governance Grant

Administration and Governance Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2002–03
	All	$456 million

The School Board Administration and Governance Grant provides funding for the governing of school boards, including trustees' honoraria, the funding of school councils, and the administrative costs of operating school board offices and central facilities.

All school boards receive a base level of funding and additional funding determined by the number of trustees and enrolment.

Since 1995, the number of supervisory officers has been reduced from 777 to 508.

School boards that receive increased funding under the Remote and Rural Allocation, the Demographic component of the Learning Opportunities Grant, and the New Pupil Places Allocation of the Pupil Accommodation Grant also receive increased funding for board administration and governance.

Pupil Accommodation Grant

Pupil Accommodation Grant	Number of School Boards Receiving Grant	Total Amount of Grant in 2002–03
School Operations	All	$1.4 billion
School Renewal	All	$241 million
New Pupil Places	56	$363 million
Prior Capital Commitments	67	$307 million

The Pupil Accommodation Grant* has four main components to help school boards meet the costs of operating and maintaining schools and providing new classroom accommodation where required.

The new approach to funding pupil accommodation means that boards can respond quickly and build schools when they are needed. For example, the York Region District School Board has a multi-year plan for a $451.8 million construction program to build 62 new schools and additions.

The **School Operations Allocation** provides funding for the heating, lighting, cleaning, and other routine maintenance of schools.

The **School Renewal Allocation** provides funding for the renovation and repair of schools.

The **New Pupil Places Allocation** provides funding for new schools or additions where school boards have used all existing school buildings effectively and cannot accommodate growth in student enrolment without new buildings or additions. The New Pupil Places Allocation provides funding at the level a school board requires to finance construction costs over 25 years. This grant is also affected by a geographic adjustment factor to respond to different levels of construction costs in different parts of Ontario.

The Pupil Accommodation Grant also provides funding for **Prior Capital Commitments** – for financing costs of capital projects that were approved before student-focused funding was in place.

All school boards receive funding for school operations and renewal. Only boards with enrolment that exceeds the current capacity of their schools, or boards that are eligible for funding to recognize local accommodation pressures, receive funding for new pupil places.

Each of these grants is calculated on the basis of enrolment, benchmark area requirements, and benchmark costs.

---

* *Pupil Accommodation 2002–03*, a technical paper that explains the detailed calculations of the Pupil Accommodation Grant, is available on the Ministry of Education's website at: <http://www.edu.gov.on.ca>, or by calling 1-800-387-5514 (in Toronto call 416-325-2929).

For 1999–2000, the government introduced changes to the School Operations and the School Renewal Allocations that significantly increased resources for school boards. The first change recognizes the need for additional space resulting from, for example, special education programs or hallways that are wider than average. The second change helps school boards to continue to operate a school that is not full by adding a "top-up" of as much as 20 percent of the school's capacity (for example, a school that is 80 percent full is eligible for funding as if it were at 100 percent capacity).

A Geographic Adjustment Factor is applied to the New Pupil Places Allocation in recognition of different construction costs across the province. The Geographic Adjustment Factor is based on the distance component of the Remote and Rural Allocation.

For 2001-02, the government introduced changes to provide resources to boards that would otherwise be ineligible for New Pupil Places funding, to address significant and persistent enrolment pressures at specific schools. Similar changes were also introduced for boards that have no schools in specific parts of their jurisdictions, but have schools with excess capacity elsewhere.

Provincial Funding and Property Taxes

Before student-focused funding, school boards raised revenue through local property taxes. Each school board could decide whether or not to increase local property taxes and, if so, by how much. Municipalities collected the taxes on behalf of the school boards.

School boards also received funding from the provincial government.

Between 1985 and 1995, enrolment increased by 12 percent, while education property taxes increased by 120 percent.

In 1998, the government changed the way in which property tax revenue supports education. The government set a uniform rate, based on a current-value assessment system, for all residential properties. Residential property taxes for education were reduced by half province-wide. The government also set property tax rates for business properties.

Since 1998, the government has introduced further reductions in residential and business property taxes for education.

Property taxes still support education and municipalities still collect these taxes for the school boards in their communities, but school boards can no longer raise additional revenue from local property taxes.

Student-focused funding determines each board's overall funding allocation. Property tax revenues provide a part of the allocation. The province provides additional funding up to the level set by student-focused funding.

Funding for Priority Initiatives

In addition to the grants described above, the government has provided funding for priority initiatives. These initiatives are described below.

Textbooks and Other Learning Resources

The Foundation Grant provides ongoing funding for textbooks and learning resources for each student.

In 1998–99, the government made an additional $100 million investment in textbooks and other learning materials for elementary students. This investment placed more than 4.7 million textbooks and other learning materials and equipment in classrooms.

The province made a further investment of $60 million over two years, starting in 1999–2000, for new textbooks for Grades 9 and 10, to support implementation of the new curriculum. Of this investment, $30 million was provided for new Grade 9 textbooks in 1999–2000, and a further $30 million was provided for new Grade 10 textbooks in 2000–01.

In 2001–02, another $15 million was provided for Grade 11 textbooks.

In April 2002, the government announced a further $65 million to help boards with textbook purchases in 2001-02. Funding was provided for the purchase of textbooks and learning resources to support the new Grade 12 curriculum, learning resources to support students with special needs, and textbooks and learning resources in support of the curriculum for other grades.

Support for Implementation of the New Curriculum

Over the past four school years, in addition to funding for new textbooks, the government has provided other investments to support students and teachers as the new curriculum is put into effect. These investments include:

- training of teachers across Ontario
- materials to support teachers (such as resource documents to help teachers teach the new curriculum, and samples of student work that reflect the new standards)
- guides to help teachers achieve standardized grading
- implementation of the new report card
- remediation programs and materials for students who need extra help
- Early Reading Strategy
- Early Math Strategy.

Conclusion

Ontario's plan for high-quality education involves a multi-year strategy. In each area of reform – curriculum and standards; excellence in teaching; safe, respectful learning environments; and continuous improvement of schools – substantial progress has been made.

An education system is being built that prepares every student for success in the classroom, in the workplace, and throughout life. Ontario has made, and continues to make, substantial investments in education as a key priority to build tomorrow's prosperity and quality of life through today's actions.

For parents, the good news is that, more and more, spending is focused where it belongs – on students in the classroom.

Our student-focused funding approach:

- provides resources to ensure high-quality education and support for Ontario's new, rigorous elementary and secondary curriculum;
- supports legislated standards for maximum average class sizes;
- provides protected funding for special education; and
- meets the need for new schools.

Student-focused funding is a commitment to build a strong future for public education in our province. It is a commitment to fund education in a way that benefits all of Ontario's students.

Projections of School Board Funding for 2002–03

The following table summarizes funding support for school boards under Ontario's student-focused funding.

District School Board (DSB) Conseil scolaire de district (CSD)	2001–02		2002–03	
	Enrolment (Average Daily Enrolment)	Projected School Board Revenue Allocations	Enrolment (Average Daily Enrolment)	Projected School Board Revenue Allocation
Algoma DSB	13,139	104,649,309	12,667	104,448,396
Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	12,651	93,608,949	12,680	95,623,899
Avon Maitland DSB	19,203	127,329,123	18,749	128,373,514
Bluewater DSB	22,103	150,578,323	21,523	152,229,636
Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	10,312	69,531,143	10,613	72,979,390
Bruce-Grey Catholic DSB	3,704	27,499,239	3,616	27,999,462
Catholic DSB of Eastern Ontario	13,841	98,282,650	14,343	104,014,566
CSD catholique Centre-Sud	10,704	90,978,740	10,928	95,942,151
CSD catholique de l'Est ontarien	13,009	98,590,210	12,830	101,231,597
CSD catholique des Aurores boréales	554	7,502,142	557	8,589,989
CSD catholique des Grandes Rivières	8,988	78,396,375	8,825	79,993,257
CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	15,176	121,344,587	15,418	125,849,434
CSD catholique du Nouvel-Ontario	7,988	69,515,686	7,710	69,837,267
CSD catholique Franco-Nord	3,532	30,708,961	3,476	31,295,858
CSD des écoles catholiques du Sud-Ouest	6,415	52,206,842	6,528	54,621,070
CSD des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	8,858	76,436,388	9,043	79,052,945
CSD du Centre Sud-Ouest	5,730	57,085,831	5,779	58,582,905
CSD du Grand Nord de l'Ontario	2,295	26,807,041	2,300	26,911,334
CSD du Nord-Est de l'Ontario	952	12,965,329	974	13,359,418
DSB of Niagara	43,838	279,131,850	43,363	282,422,989
DSB Ontario North East	9,573	80,962,727	9,291	82,292,520
Dufferin-Peel Catholic DSB	80,140	546,823,304	81,748	567,276,576
Durham Catholic DSB	24,949	162,840,766	24,735	170,867,603
Durham DSB	64,379	422,110,252	64,401	432,007,824

District School Board (DSB) Conseil scolaire de district (CSD)	2001–02		2002–03	
	Enrolment (Average Daily Enrolment)	Projected School Board Revenue Allocations	Enrolment (Average Daily Enrolment)	Projected School Board Revenue Allocation
Grand Erie DSB	29,989	198,190,005	29,556	203,350,128
Greater Essex County DSB	37,297	239,626,226	37,533	244,731,684
Halton Catholic DSB	23,294	153,084,816	24,278	162,584,715
Halton DSB	42,816	277,814,834	43,388	282,809,861
Hamilton-Wentworth Catholic DSB	28,229	190,984,172	28,443	194,675,034
Hamilton-Wentworth DSB	55,808	360,602,773	55,745	368,189,349
Hastings and Prince Edward DSB	19,339	131,173,476	18,739	132,077,283
Huron-Perth Catholic DSB	4,867	34,889,858	4,880	36,174,868
Huron-Superior Catholic DSB	6,686	50,724,985	6,597	50,840,221
Kawartha Pine Ridge DSB	39,692	262,049,228	39,081	265,255,036
Keewatin-Patricia DSB	6,585	57,573,775	6,439	58,060,299
Kenora Catholic DSB	1,091	9,636,677	1,080	9,788,635
Lakehead DSB	13,756	100,998,147	13,326	100,855,167
Lambton Kent DSB	27,567	179,322,319	26,847	180,156,861
Limestone DSB	22,888	158,357,878	22,308	159,888,749
London District Catholic School Board	21,218	150,584,787	21,154	147,689,954
Near North DSB	13,236	97,947,699	12,707	98,343,078
Niagara Catholic DSB	23,357	159,185,189	23,695	161,702,257
Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	3,623	29,793,572	3,590	30,296,269
Northeastern Catholic DSB	2,830	24,446,019	2,800	24,768,557
Northwest Catholic DSB	1,303	10,632,416	1,275	10,741,285
Ottawa-Carleton Catholic DSB	38,379	273,557,633	39,225	286,303,679
Ottawa-Carleton DSB	72,946	492,466,418	73,725	504,038,259
Peel DSB	116,873	772,968,581	122,450	817,412,542
Peterborough V.N.C. Catholic DSB	13,886	99,542,188	14,119	102,332,881
Rainbow DSB	15,759	116,044,450	15,616	117,446,021
Rainy River DSB	2,990	27,067,225	2,952	27,572,868
Renfrew County Catholic DSB	5,054	38,780,154	5,064	39,202,742
Renfrew County DSB	11,545	77,054,613	11,276	77,721,557
Simcoe County DSB	52,140	346,207,460	52,429	352,958,049

District School Board (DSB) Conseil scolaire de district (CSD)	2001–02 Enrolment (Average Daily Enrolment)	2001–02 Projected School Board Revenue Allocations	2002–03 Enrolment (Average Daily Enrolment)	2002–03 Projected School Board Revenue Allocation
Simcoe Muskoka Catholic DSB	20,458	142,862,889	20,960	149,704,127
St. Clair Catholic DSB	12,201	84,539,817	11,919	85,407,241
Sudbury Catholic DSB	7,325	53,062,857	7,206	53,064,832
Superior North Catholic DSB	810	8,544,798	805	8,912,543
Superior-Greenstone DSB	2,858	26,901,807	2,680	26,845,159
Thames Valley DSB	80,474	539,709,495	79,480	546,837,189
Thunder Bay Catholic DSB	7,745	57,099,562	7,743	58,350,645
Toronto Catholic DSB	94,071	677,754,758	93,127	690,572,790
Toronto DSB	273,150	1,933,052,271	274,677	1,982,465,997
Trillium Lakelands DSB	20,575	145,699,317	20,008	146,758,261
Upper Canada DSB	34,854	239,272,778	34,502	244,363,933
Upper Grand DSB	32,935	219,664,002	32,654	222,789,707
Waterloo Catholic DSB	22,507	151,657,360	22,434	152,706,606
Waterloo Region DSB	57,060	372,996,239	56,952	378,447,180
Wellington Catholic DSB	7,653	52,740,402	7,817	56,413,277
Windsor-Essex Catholic DSB	26,361	171,073,482	26,350	174,544,607
York Catholic DSB	45,835	318,646,647	47,176	333,641,764
York Region DSB	90,780	620,410,371	94,251	651,140,558
Total	1,994,728	13,822,882,190	2,003,150	14,176,737,902
Total Revenue for School Authorities		37,923,881		37,900,000
TOTAL REVENUE: Student-Focused Funding		**13,860,806,071**		**14,214,637,902**

School Boards 2002–03, a publication that provides details about funding for individual school boards, is available on the Ministry of Education's website at: <http://www.edu.gov.on.ca>, or by calling 1-800-387-5514 (in Toronto call 416-325-2929).

Financement axé sur les besoins des élèves

Guide pour les parents

2002–2003

Printemps 2002
Ministère de l'Éducation

Cette publication et un *Document technique* qui explique en détails les calculs du modèle de financement sont disponibles sur le site Web du ministère à l'adresse suivante : <http://www.edu.gov.on.ca>. On peut également se les procurer en composant le 1 800 387-5514 (sans frais) ou le 416 325-2929 (à Toronto).

An English version of this publication entitled *Parents Guide 2002–03* is available.

Table des matières

Financement axé sur les besoins des élèves 1
Nouveautés en 2002-2003 1

Financement des conseils scolaires pour 2002-2003 3

Les subventions 5
Subvention de base 6
Subventions à des fins particulières 7
Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté 8
Subvention pour l'enseignement des langues 10
Subvention pour raisons d'ordre géographique 11
Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage 13
Subvention pour l'éducation permanente et autres programmes 15
Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant .. 16
Subvention pour l'apprentissage durant les premières années d'étude 17
Subvention pour le transport des élèves 18
Redressement pour baisse des effectifs 19
Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires 20
Subvention pour les installations destinées aux élèves 21

Financement provincial et impôts fonciers 23

Financement des initiatives prioritaires 24

Conclusion 25

Projections des subventions destinées aux conseils scolaires pour l'année 2002–2003 26

Financement axé sur les besoins des élèves

Depuis 1998, l'Ontario bénéficie, pour l'enseignement élémentaire et secondaire, d'un financement axé sur les besoins des élèves qui assure à tous un enseignement de qualité.

Le financement axé sur les besoins des élèves a augmenté chaque année depuis son instauration en 1998-1999. En 2002-2003, on prévoit que les recettes totales des conseils seront supérieures de 10,5 pour 100 par rapport à celles de 1997, alors que la hausse des effectifs ne devrait être que de 4,8 pour 100 pour cette même période.

Ce type de financement présente plusieurs avantages :

- un niveau de financement équitable pour tous les élèves de l'Ontario, quel que soit leur lieu de résidence ;
- davantage de fonds pour les élèves dans la salle de classe, et moins pour les frais administratifs et aux autres coûts hors de la classe ;
- des fonds permettant d'assurer l'entretien des écoles existantes et la construction de nouvelles écoles là où on en a besoin ;
- la protection des fonds destinés aux élèves ayant des besoins particuliers ;
- une plus grande responsabilisation des conseils scolaires, en veillant à ce que les conseils rendent compte de manière uniforme de l'affectation de leurs ressources financières.

Nouveautés en 2002-2003

En 2002–2003, on donne aux conseils scolaires la souplesse voulue pour leur permettre d'utiliser 487 millions de dollars de leurs fonds pour répondre à des priorités locales.

Chaque année, le gouvernement apporte des changements en vue d'améliorer le financement axé sur les besoins des élèves, en réponse aux suggestions des parents, des éducateurs, des conseils scolaires, des associations d'éducation et du public. Il continue de demander conseil et d'apporter des améliorations à la formule de financement afin de répondre aux besoins des élèves de tout l'Ontario.

La formule de financement axé sur les besoins des élèves a ainsi été améliorée pour 2002–2003 afin d'accroître les fonds pour :

- le volet de la Subvention de base que les conseils peuvent utiliser pour répondre à des priorités locales;
- les programmes destinés aux élèves qui sont les plus susceptibles de ne pas atteindre leurs objectifs d'apprentissage;
- les conseils qui font face à une baisse des effectifs;
- le transport des élèves.

De plus, on a de nouveau prévu la souplesse nécessaire pour permettre aux conseils scolaires d'utiliser une partie du financement reçu pour 2002-2003 afin de répondre à des priorités locales. Les fonds que les conseils peuvent affecter avec une plus grande souplesse proviennent du volet de la Subvention de base destiné aux priorités locales et de toute nouvelle allocation pour compenser la baisse des effectifs.

Comme le gouvernement l'a annoncé dans le discours du Trône, le 9 mai 2002,

M. Mordechai Rozanski, président de l'Université de Guelph, entreprendra un examen de la formule de financement et présentera son rapport d'ici le 1er novembre 2002, dans lequel il formulera des recommandations sur la façon d'améliorer l'équité, la certitude et la stabilité pour les conseils scolaires et pour les élèves.

Financement des conseils scolaires pour 2002-2003

En 2001-2002, les 72 conseils scolaires de district ont reçu 13,86 milliards de dollars dans le cadre du financement axé sur les besoins des élèves. En 2002–2003, on prévoit que les conseils recevront plus de 14,2 milliards de dollars.

Il y a 72 conseils scolaires de district en Ontario :
31 conseils scolaires publics de langue anglaise ;
29 conseils scolaires catholiques de langue anglaise ;
4 conseils scolaires publics de langue française ;
8 conseils scolaires catholiques de langue française.

La Subvention de base fournit à chaque conseil scolaire un montant fixe pour chaque élève. Les conseils reçoivent une aide financière supplémentaire sous forme de dix subventions à des fins particulières, lesquelles tiennent compte des coûts ou des besoins propres à certains conseils ou élèves.

La Subvention pour les installations destinées aux élèves fournit une aide financière pour le fonctionnement et l'entretien des bâtiments scolaires, ainsi que pour de nouvelles écoles ou annexes.

Le financement axé sur les besoins des élèves est équitable parce qu'il établit des règles uniformes pour le financement de tous les conseils scolaires, tout en tenant compte des besoins différents que peuvent avoir différents conseils.

Les conseils scolaires peuvent utiliser leurs fonds avec souplesse pour répondre aux priorités locales. Le gouvernement a cependant fixé quatre conditions :

En 2002-2003, on estime que le financement total des conseils scolaires sera de plus de 14,2 milliards de dollars, ce qui correspond à une hausse de près de 350 millions de dollars, soit 2,5 pour 100 de plus que l'an dernier, alors que la hausse des effectifs devrait être d'environ 0,4 pour 100 pour cette même période.

- les fonds destinés à l'enseignement en classe doivent être utilisés dans la classe et ne peuvent servir, par exemple, à des dépenses administratives;
- les fonds destinés à l'éducation de l'enfance en difficulté doivent être utilisés exclusivement à cette fin ;
- les fonds destinés aux nouvelles écoles ou annexes et aux réparations importantes doivent être utilisés à ces seules fins ;
- les conseils scolaires ne doivent pas consacrer à l'administration et à la gestion des sommes supérieures au montant prévu dans la formule de financement axé sur les besoins des élèves.

Ces conditions ne s'appliquent pas aux fonds que les conseils peuvent affecter avec une plus grande souplesse pour 2002-2003, comme indiqué ci-dessus.

Aperçu de la structure des subventions

Subventions de base

- Allocation de base
- Allocation pour les priorités locales

Subventions à des fins particulières

- Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté
- Subvention pour l'enseignement des langues
- Subvention pour raisons d'ordre géographique
- Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage
- Subvention pour l'éducation permanente et autres programmes
- Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant
- Subvention pour l'apprentissage durant les premières années d'étude
- Subvention pour le transport des élèves
- Redressement pour baisse des effectifs
- Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires

Subvention pour les installations destinées aux élèves

- Fonctionnement des écoles
- Réfection des écoles
- Nouvelles places
- Engagements antérieurs en matière d'immobilisations

Les subventions

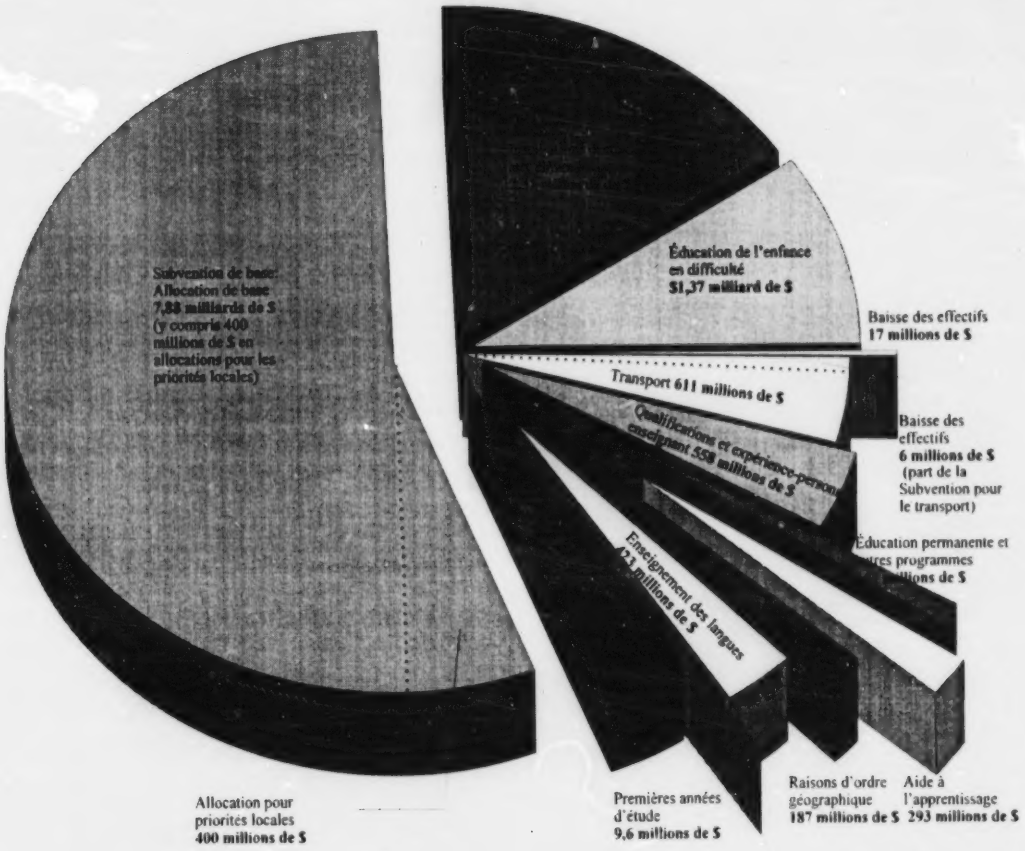

Subvention de base

Subvention de base	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2002–2003
	Tous	7,88 milliards de $

Le financement axé sur les besoins des élèves augmente les dépenses liées à la salle de classe. Les sommes consacrées à l'enseignement en classe en 2002-2003 dépasseront de plus de un milliard de dollars les sommes qui y étaient consacrées en 1997.

La Subvention de base finance les aspects de l'enseignement en classe qui sont nécessaires et communs à tous les élèves. Elle prévoit le même montant par élève pour tous les conseils scolaires.

La Subvention de base est fondée sur l'effectif quotidien moyen (EQM) mesuré tous les ans en octobre et en mars. L'effectif quotidien moyen comprend les redressements en équivalents temps plein. Par exemple, un enfant inscrit une demi-journée à la maternelle compte pour un demi-élève. On utilise l'EQM moyen pour le calcul de toutes les subventions fondées sur l'effectif.

Pour l'année scolaire, 7,88 milliards de dollars ont été affectés à la Subvention de base, y compris l'allocation de 400 millions de dollars pour les priorités locales. La Subvention de base accorde pour chaque élève 3 680 $ au palier élémentaire et 4 431 $ au palier secondaire.

La Subvention de base couvre les coûts relatifs à l'enseignement en classe qui suivent :

- enseignantes et enseignants ;
- enseignantes et enseignants suppléants ;
- aides-enseignantes et aides-enseignants ;
- ordinateurs de classe ;
- services de bibliothèque ;
- services d'orientation ;
- conseillères et conseillers pédagogiques (p. ex., programmes spécialisés de lecture ou aide à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'études) ;
- services de soutien professionnel et paraprofessionnel (par exemple, travail social ou appui technique en informatique);
- administration au niveau de l'école (notamment directrices/directeurs, directrices/directeurs adjoints, chefs de section et secrétaires d'école).

En 2002-2003, la Subvention de base sera majorée de plus de 200 millions de dollars afin de donner aux écoles une plus grande souplesse pour répondre aux priorités

La Subvention de base comprend également une allocation destinée aux priorités locales, que les conseils peuvent utiliser à leur discrétion pour répondre aux besoins qui leur sont propres.

Subventions à des fins particulières

Outre la Subvention de base, tous les conseils scolaires reçoivent des subventions à des fins particulières.

On compte dix subventions à des fins particulières qui visent à fournir des fonds additionnels pour aider les conseils à répondre aux besoins particuliers des élèves et à assumer les dépenses qui peuvent varier d'un conseil scolaire à un autre.

Les dix subventions à des fins particulières sont les suivantes :

- la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté
- la Subvention pour l'enseignement des langues
- la Subvention pour raisons d'ordre géographique
- la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage
- la Subvention pour l'éducation permanente et autres programmes
- la Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant
- la Subvention pour l'apprentissage durant les premières années d'étude
- la Subvention pour le transport des élèves
- le Redressement pour baisse des effectifs
- la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires

Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté

Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total de la subvention en 2002-2003
	Tous	1,37 milliard de $

La Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté finance l'éducation des élèves ayant des besoins particuliers. Tous les conseils scolaires reçoivent cette subvention.

Depuis l'introduction, en 1998, de la formule de financement axé sur les besoins des élèves, la subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté a augmenté de plus de 17 pour 100.

En 1998-1999, le gouvernement a accru de 127 millions de dollars le financement destiné aux élèves qui ont besoin d'une aide spécialisée en classe.

En 1999-2000, il a majoré de 32,5 millions de dollars supplémentaires le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté.

En 2000-2001, le gouvernement a haussé de nouveau, cette fois-ci de 150 millions de dollars, les fonds pour l'éducation de l'enfance en difficulté.

Les conseils scolaires ont toute latitude pour utiliser ces fonds de façon à répondre aux besoins de leurs élèves en difficulté. Ces fonds servent à la rémunération des enseignantes et des enseignants de l'enfance en difficulté, des aides-enseignantes et des aides enseignants et autres professionnels (psychologues ou orthophonistes, par exemple).

Le financement pour l'éducation de l'enfance en difficulté doit être utilisé exclusivement à cette fin. Tout montant non dépensé doit être placé dans un fonds de réserve pour l'éducation de ces élèves. La subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté est composée de deux principaux éléments : l'allocation pour l'éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif (AEEDFE) et l'allocation d'aide spécialisée (AAS).

Allocation pour l'éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif (AEEDFE)

L'AEEDFE, qui se chiffre à environ 70 millions de dollars par année, aide à dépister les problèmes d'apprentissage et d'autres anomalies chez les élèves de la maternelle à la 3e année et à leur offrir un soutien additionnel.

Chaque conseil scolaire touche un montant équitable calculé selon son effectif total, et non pas seulement selon le nombre d'élèves identifiés comme étant en difficulté. Ce financement est fourni au moyen de l'allocation pour l'éducation de l'enfance en difficulté fondée sur l'effectif (AEEDFE).

En 2002-2003, l'AEEDFE sera de 500 $ par élève, de la maternelle à la 3e année, de 376 $ par élève de la 4e à la 8e année, et de 243 $ par élève du secondaire.

Allocation d'aide spécialisée (AAS)*

Les conseils scolaires reçoivent également une allocation d'aide spécialisée (AAS), calculée en fonction du nombre d'élèves nécessitant des services d'éducation spécialisée particulièrement chers — équipement, personnel enseignant, aides-enseignantes et aides-enseignants, et autres services de soutien.

Le montant de l'AAS est déterminé au moyen d'un processus annuel selon lequel les conseils scolaires présentent une demande au ministère de l'Éducation faisant état des besoins financiers relatifs aux services d'aide spécialisée destinés à leurs élèves. Le ministère établit le montant d'AAS après avoir examiné les demandes des conseils.

Les directrices et directeurs d'école doivent s'assurer que les plans d'enseignement individualisé (PEI) des élèves ayant des besoins particuliers sont établis après consultation des parents ou des tuteurs.

Au cours de l'année scolaire 2001–2002, le ministère a entrepris un examen en profondeur de l'AAS afin de permettre aux conseils scolaires de présenter des demandes sur une période plus longue, en quatre cycles s'échelonnant entre novembre 2001 et décembre 2002. Des évaluateurs au sein du ministère travaillent avec les conseils scolaires pour examiner tous les dossiers d'élèves correspondant aux critères clarifiés d'admissibilité à l'AAS au cours de cet examen. Les critères d'admissibilité améliorés se trouvent dans le document *Addenda au manuel des lignes directrices des AAS pour l'année 2001-2002*.

Pour tous les élèves ayant besoin d'une aide spécialisée de ce genre, les conseils scolaires peuvent combiner le financement de la Subvention de base, d'autres subventions à des fins particulières, de l'AEEDFE et de l'AAS pour offrir des programmes individualisés répondant aux besoins particuliers de chaque élève. Ces programmes sont établis conformément au plan d'enseignement individualisé (PEI) de chaque élève.

Partie destinée aux cas spéciaux

La Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté comprend également une partie destinée aux cas spéciaux pour les élèves ayant des besoins particulièrement aigus. Les demandes d'allocations pour cas spéciaux doivent être approuvées par le personnel du bureau de district du ministère de l'Éducation.

Programmes dans les établissements correctionnels, de soins et de traitement

Le financement axé sur les besoins des élèves appuie des programmes éducatifs offerts par les conseils scolaires aux enfants et aux jeunes se trouvant dans différents établissements, comme des hôpitaux, des centres de santé mentale pour enfants, des établissements psychiatriques, des établissements correctionnels ou centres de détention, des foyers de groupe ou d'autres organismes de services sociaux.

---

* *Les lignes directrices de l'AAS* est une publication qui explique en détail ce type d'allocation. On peut la consulter sur le site Web du ministère de l'Éducation : <http://www.edu.gov.on.ca> ou la commander par téléphone, au 1 800 387-5514 (sans frais d'interurbain) ou au 416 325-2929 (à Toronto).

Subvention pour l'enseignement des langues

Subvention pour l'enseignement des langues	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total de la subvention en 2002-2003
	Tous	423 millions de $

La Subvention pour l'enseignement de langues couvre les coûts engagés par les conseils scolaires pour l'enseignement des langues. Tous les conseils scolaires touchent cette subvention, mais à différents niveaux conformément à leurs besoins en matière d'enseignement des langues.

Pour les conseils scolaires de langue anglaise, la Subvention pour l'enseignement des langues assure le financement des programmes de français (de base, intensif et immersion).

En 2002-2003, l'ESL devrait bénéficier de 168 millions de dollars, dont 60 pour 100 ont été alloués à des conseils scolaires de Toronto et d'Ottawa.

Cette subvention couvre également les coûts des programmes d'anglais langue seconde (ESL). Ces programmes s'adressent aux élèves venant de pays où l'anglais n'est pas la langue officielle ou la langue d'usage, et pour les élèves nés au Canada dont la langue parlée à la maison n'est pas l'anglais.

La Subvention pour l'enseignement des langues offre aux conseils scolaires de langue française un financement qui tient compte des coûts supérieurs du matériel didactique et d'autres aspects de l'éducation en français.

Dans les conseils scolaires de langue française, cette subvention assure également le financement de programmes comparables aux programmes d'ESL et que l'on appelle Actualisation linguistique en français et Perfectionnement du français.

De plus, la Subvention pour l'enseignement des langues assure le financement des programmes d'enseignement des langues autochtones.

Subvention pour raisons d'ordre géographique

Subvention pour raisons d'ordre géographique	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2002–2003
	59	187 millions de $

La Subvention pour raisons d'ordre géographique comporte des allocations pour les petites écoles et pour les conseils scolaires ruraux et éloignés. Seuls les conseils scolaires satisfaisant aux critères d'ordre géographique touchent cette subvention.

Allocation pour les petites écoles

Une allocation est accordée aux conseils scolaires pour compenser le coût par élève plus élevé des programmes dispensés dans les petites écoles.

Les petites écoles élémentaires sont des établissements qui ont moins qu'une moyenne de 20 élèves par année d'étude et qui sont situées à plus de 8 kilomètres d'autres écoles élémentaires du conseil. Les petites écoles secondaires sont des établissements comptant moins de 120 élèves en moyenne par année d'étude et situées à plus de 32 kilomètres d'autres écoles secondaires du conseil.

Cette allocation comporte également une composante visant à financer un plus grand nombre de directrices et de directeurs d'école dans les conseils ayant une forte proportion de petites écoles. Les conseils admissibles peuvent utiliser cet argent pour embaucher un plus grand nombre de directrices ou de directeurs ou pour augmenter le temps que les directrices ou directeurs à temps partiel consacrent à leur travail de direction.

Allocation aux conseils ruraux et éloignés

En 2001-2002, 37 millions de dollars ont été ajoutés à l'allocation pour les conseils ruraux ou éloignés afin d'aider un plus grand nombre de conseils à faire face aux coûts plus élevés des programmes d'éducation dans les régions rurales et du Nord.

L'allocation aux conseils ruraux et éloignés fournit des fonds supplémentaires pour compenser les coûts plus élevés des biens et services que doivent assumer les conseils scolaires éloignés des centres urbains importants et dont les élèves sont dispersés sur un vaste territoire. Trois facteurs entrent dans le calcul de cette allocation : l'effectif du conseil; la distance qui le sépare d'un centre urbain; la distance entre les diverses écoles du conseil et entre les écoles et le bureau central du conseil scolaire.

Financement des administrations scolaires

Les administrations scolaires, qui sont de petits conseils scolaires situés dans des régions éloignées de l'Ontario, ou dans certains hôpitaux pour enfants, doivent généralement assumer des coûts par élève plus élevés que les autres conseils scolaires. L'allocation aux administrations scolaires assure un financement à ces petits conseils scolaires. Cette allocation est une partie distincte du financement axé sur les élèves.

Le financement des administrations scolaires est approuvé par le ministère de l'Éducation. Les lignes directrices du ministère concernant les approbations se fondent sur une formule basée sur le financement axé sur les élèves qui a été modifiée afin de couvrir les coûts de base du fonctionnement de très petites écoles situées dans des régions éloignées et dans des établissements.

Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage

Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2002-2003
	Tous	293 millions de $

La Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage compte trois volets : un volet démographique, un volet d'alphabétisation des jeunes enfants et un volet lecture-mathématiques pour la 7e à la 10e année.

Volet démographique

Ce volet permet aux conseils d'offrir un large éventail de programmes pour améliorer le rendement scolaire des élèves susceptibles de se trouver en situation d'échec. Les conseils peuvent choisir à leur discrétion des programmes qui répondent à des besoins locaux.

Pour établir le niveau de financement, le volet démographique tient compte d'indicateurs socio-économiques qui, selon les recherches, sont associés aux élèves qui présentent un risque élevé d'échec scolaire :

- revenu familial faible;
- faible scolarité des parents;
- statut d'Autochtone;
- statut d'immigrant récent.

Un groupe d'étude d'intervenants s'est réuni à l'automne de 2001 pour réexaminer le mode d'allocation de cette subvention et a recommandé des révisions

Une somme additionnelle de 15 millions de dollars a été affectée à la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage à compter de l'année scolaire 2002-2003. Cette somme sera allouée selon les recommandations du groupe d'étude.

Volet d'alphabétisation des jeunes enfants

Ce volet fournit des fonds visant à améliorer l'alphabétisation des enfants de la maternelle à la 3e année. Le financement est accordé en fonction de la proportion d'EQM du conseil scolaire pour ces années.

Les conseils doivent affecter ces ressources aux élèves du cycle primaire qui en ont le plus besoin, soit les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants qui, selon les évaluations, ont besoin d'une aide personnalisée pour apprendre à lire et les élèves de la 1e à la 3e année qui ont des résultats de 1 (« D » sur le bulletin scolaire) ou inférieurs (« R » sur le bulletin scolaire).

Volet de lecture et de mathématiques pour la 7e à la 10e année

Ce volet permet aux conseils scolaires de fournir des services de soutien supplémentaires pour améliorer les compétences de lecture, d'écriture et de mathématiques des élèves de la 7e à la 10e année qui risquent de ne pas satisfaire aux normes du test d'aptitude à la lecture et à l'écriture de la 10e année.

Ces cours et ces programmes peuvent être offerts en été et pendant l'année scolaire en dehors de la journée scolaire normale. Le financement est fixé au taux de 4 843 $ par EQM. Ces fonds couvriront la rémunération moyenne d'une enseignante ou d'un enseignant d'éducation permanente pour une classe de dix élèves.

Été 2002 et 2003

À compter de l'été 2001, le financement des programmes de lecture, d'écriture et de mathématiques a été augmenté afin de permettre aux conseils scolaires d'offrir des classes plus petites pour les cours d'été et les cours donnés avant et après les heures de classe pour les élèves qui en ont besoin.

Le financement des programmes enrichis de lecture, d'écriture et de mathématiques destinés aux élèves à risque de la 7e à la 10e année et à leurs parents sera également offert en été 2002 et 2003. Le transport des élèves inscrits à ces cours d'été de 2002 et 2003 continuera d'être financé au niveau accru.

Les allocations pour le fonctionnement et la réfection des écoles de la Subvention pour les installations destinées aux élèves tiennent compte des élèves de la 7e à la 10e année qui suivent des cours d'été en lecture, écriture et mathématique.

Subvention pour l'éducation permanente et autres programmes

Subvention pour l'éducation permanente et autres programmes	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2002–2003
	66	141 millions de $

La Subvention pour l'éducation permanente et autres programmes assure le financement des programmes de jour pour adultes, des programmes d'éducation permanente, des cours par correspondance et des programmes d'études indépendantes pour les adultes.

Cette subvention finance également les cours d'été et les cours du soir pour les élèves des écoles secondaires qui souhaitent relever leur niveau, faire du rattrapage ou entreprendre une progression accélérée. Ce financement aide les élèves qui suivent des cours afin de passer des cours appliqués aux cours théoriques à l'école secondaire.

En 2001-2002, 56 000 élèves (EQM) ont suivi des programmes financés par la Subvention pour l'éducation permanente et autres programmes.

Elle finance également les programmes d'été pour les adultes.

Elle prévoit aussi le financement de l'enseignement des langues internationales (langues d'origine) pour les élèves du palier élémentaire. Les sommes allouées pour l'enseignement des langues internationales sont fonction du nombre d'heures de cours et de l'effectif des classes.

Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant

Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2002–2003
	Tous	558 millions de $

La Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant est accordée aux conseils scolaires pour les aider à assumer la part de salaires du personnel enseignant qui dépasse le montant couvert par la Subvention de base.

Dans tous les conseils scolaires, la rémunération des enseignantes et des enseignants est fondée sur leurs qualifications et leur expérience. Comme le nombre d'enseignantes et d'enseignants ayant des niveaux élevés de qualifications et d'expérience varie d'un conseil à l'autre, il en va de même des dépenses salariales. Cette subvention vise à couvrir les coûts supplémentaires des salaires plus élevés du personnel enseignant découlant de ces facteurs.

La Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant couvre également les dépenses salariales supplémentaires du personnel enseignant dans les conseils où le nombre de crédits des élèves du palier secondaire correspond, en moyenne, à plus de 7,2 crédits par an. La Subvention de base assure le financement d'une charge moyenne de cours de 7,2 crédits par élève. Étant donné qu'un grand nombre d'élèves s'inscrivent à des cours donnant droit à plus de 7,2 crédits par année, les conseils scolaires doivent embaucher davantage d'enseignantes et d'enseignants.

À la suite de la mise en œuvre de la réforme des écoles secondaires, la plupart des élèves pourront terminer leurs études secondaires en quatre ans. La Subvention visant les qualifications et l'expérience du personnel enseignant permet aux conseils scolaires de mettre en œuvre la réforme de l'école secondaire grâce à un financement adapté à la charge de cours des élèves.

Subvention pour l'apprentissage durant les premières années d'étude

Subvention pour l'apprentissage durant les premières années d'étude	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2002–2003
	17	9,6 millions de $

La Subvention pour l'apprentissage durant les premières années d'étude vise à fournir les fonds nécessaires pour stimuler l'apprentissage chez les jeunes enfants.

En 2002–2003, les conseils scolaires prévoient que 115 000 enfants de 4 ans seront inscrits en maternelle, soit une augmentation de 26 pour 100 depuis 1997.

Cette subvention fournit des fonds aux conseils scolaires qui n'offrent pas la maternelle ou qui ne l'offrent pas sur tout leur territoire. Elle permet aux conseils de fournir des services supplémentaires pour améliorer les résultats de l'apprentissage durant les premières années d'étude.

Les conseils qui offrent la maternelle dans tout leur district ne touchent pas cette subvention. Tous les conseils scolaires qui offrent des programmes de maternelle aux enfants de quatre ans reçoivent des fonds pour ces programmes dans le cadre de la Subvention de base et d'autres subventions.

La Subvention pour l'apprentissage durant les premières années d'étude permet aux conseils d'offrir aux enfants de leur territoire soit des classes de maternelle, soit des programmes d'apprentissage équivalents durant les premières années d'étude.

Subvention pour le transport des élèves

Subvention pour le transport des élèves	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2002–2003
	Tous	611 millions de $

La Subvention pour le transport des élèves est versée aux conseils scolaires pour les services de transport.

En 2002–2003, environ 780 000 élèves ont été transportés en autobus dans la province. On estime que les autobus scolaires de l'Ontario parcourent 1,8 million de kilomètres par jour d'école.

Le ministère encourage les conseils scolaires à rationaliser les services de transport en se jumelant à d'autres conseils et en adoptant d'autres mesures d'économie.

Cette année, les conseils scolaires recevront une somme additionnelle de 23 millions de dollars en subventions permanentes pour les aider à faire face aux coûts du transport. Les conseils qui ont connu une baisse de leurs effectifs depuis 1997 recevront aussi une somme additionnelle de 6 millions de dollars dans leur allocation de base.

L'augmentation de la Subvention pour le transport des élèves en 2002-2003 vise à aider les conseils scolaires jusqu'à l'instauration d'une nouvelle approche au financement des services de transport.

Le ministère continue à améliorer son projet d'instauration d'un nouveau mode de financement des transports.

Redressement pour baisse des effectifs

Redressement pour baisse des effectifs	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2002-2003
	35	17 millions de $

Pour 2002-2003, le gouvernement a instauré une amélioration au financement axé sur les besoins des élèves pour aider les conseils scolaires qui font face à une baisse des effectifs.

À l'automne 2001, le ministère a établi un Groupe de travail sur la baisse des effectifs, auquel on a demandé d'analyser l'incidence de la baisse des effectifs sur les recettes du financement axé sur les besoins des élèves, et de comparer la baisse des recettes à la capacité des conseils scolaires de réduire les coûts au fur et à mesure que les effectifs diminuent.

Comme une grande partie des recettes des conseils scolaires provenant des subventions de la formule de financement axé sur les besoins des élèves est calculée en fonction des effectifs, les conseils qui accusent une baisse d'effectifs voient également leurs recettes diminuer. C'est là une conséquence appropriée, puisque les conseils n'ont plus à fournir le même nombre d'enseignants et d'autres soutiens lorsqu'ils ont moins d'élèves.

Cependant, les dépenses des conseils scolaires ne diminuent pas de manière strictement proportionnelle à la baisse des effectifs. Certains coûts peuvent être redressés facilement. Par exemple, les dépenses pour le personnel enseignant en classe peuvent être réduites en modifiant l'organisation des classes pour tenir compte des effectifs réduits. Mais d'autres dépenses ne peuvent être modifiées aussi facilement. Par exemple, la réduction du nombre d'élèves ne permet pas de réduire le nombre de secrétaires à l'école, ou de réduire les coûts de chauffage ou d'éclairage.

La question de la baisse des effectifs prendra de l'importance au cours des quelques prochaines années, puisque la croissance du taux global des effectifs ralentit dans la province et que, selon les prévisions, un nombre accru de conseils scolaires connaîtront une baisse de leurs effectifs pendant le reste de la présente décennie.

Pour combler l'écart entre la perte de recettes et la capacité des conseils de réduire les coûts, un groupe de travail composé d'intervenants a recommandé d'instaurer un redressement pour baisse des effectifs afin de donner aux conseils scolaires deux ans pour réduire leurs dépenses proportionnellement à la baisse de leurs effectifs.

Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires

Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2002–2003
	Tous	456 millions de $

La Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires fournit des fonds pour l'administration des conseils, notamment les honoraires des conseillères et des conseillers scolaires, le financement des conseils d'école et les frais administratifs des bureaux et des installations centrales des conseils scolaires.

Tous les conseils reçoivent un financement de base dans le cadre de cette subvention ainsi que des fonds supplémentaires selon le nombre de conseillères et de conseillers et l'effectif des écoles.

Depuis 1995, le personnel de supervision est passé de 777 à 508 personnes.

Les conseils qui reçoivent des fonds accrus dans le cadre de la Subvention aux conseils scolaires ruraux et éloignés, du volet démographique de la Subvention d'aide à l'apprentissage et de l'allocation pour les nouvelles places (qui fait partie de la Subvention pour les installations destinées aux élèves) touchent également des fonds accrus dans le cadre de la Subvention pour l'administration et la gestion des conseils scolaires.

Subvention pour les installations destinées aux élèves

Subvention pour les installations destinées aux élèves	Nombre de conseils scolaires touchant la subvention	Montant total en 2002–2003
Fonctionnement des écoles	Tous	1,4 milliard de $
Réfection des écoles	Tous	241 millions de $
Nouvelles places	56	363 millions de $
Engagements antérieurs	67	307 millions de $

Grâce à la nouvelle méthode de financement des installations destinées aux élèves, les conseils peuvent agir rapidement et construire les écoles dont ils ont besoin. Par exemple, le York District School Board a un programme pluriannuel de 451,8 millions de dollars prévoyant la construction de 62 nouvelles écoles et annexes.

La Subvention pour les installations destinées aux élèves* comporte quatre principaux volets pour aider les conseils scolaires à assumer les dépenses de fonctionnement et d'entretien des écoles et à fournir les locaux pour de nouvelles classes, au besoin.

L'allocation pour le **fonctionnement des écoles** fournit des fonds pour le chauffage, l'éclairage, le nettoyage et l'entretien général des écoles.

L'allocation pour la **réfection des écoles** finance les travaux de rénovation et de réparation des écoles.

L'allocation pour **nouvelles places** sert à financer les nouvelles écoles ou annexes dans le cas où les conseils scolaires utilisent pleinement tous leurs édifices et ne peuvent accueillir d'élèves supplémentaires à moins de disposer de nouveaux édifices ou d'annexes. Cette allocation assure aux conseils scolaires le financement nécessaire pour couvrir les coûts de construction sur 25 ans. De plus, un facteur de redressement géographique s'applique à cette allocation pour tenir compte des écarts dans les coûts de construction selon la région de la province.

La Subvention pour les installations destinées aux élèves assure également le financement **d'engagements antérieurs** pour couvrir les coûts des projets d'immobilisation approuvés avant l'instauration du financement axé sur les besoins des élèves.

Tous les conseils scolaires reçoivent des allocations pour le fonctionnement et la réfection des écoles. Par contre, l'allocation pour les nouvelles places est versée

---

* *Installations destinées aux élèves 2002-2003* est un document technique qui explique en détails le calcul de la Subvention pour les installations destinées aux élèves. On peut le consulter sur le site Web du ministère de l'Éducation à <http://www.edu.on.ca> ou le commander par téléphone au 1800 387-5514 (sans frais) ou au 416 325-2929 (à Toronto).

uniquement aux conseils dont l'effectif dépasse la capacité actuelle de leurs écoles ou ceux qui sont admissibles au financement en raison de difficultés particulières en matière de locaux.

Le calcul de chacune de ces allocations est fondé sur l'effectif, sur les superficies repères requises, et sur les coûts repères.

En1999-2000, le gouvernement a apporté des changements aux allocations pour le fonctionnement et la réfection des écoles, ce qui a augmenté considérablement les ressources des conseils scolaires. Le premier changement tient compte des besoins en matière d'espace résultant, par exemple, des programmes d'éducation de l'enfance en difficulté, ou de la présence de corridors plus larges que la moyenne. Quant au second changement, il aide les conseils scolaires à maintenir une école qui n'est pas remplie à capacité, grâce à une « majoration » de la capacité d'une école pouvant aller jusqu'à 20 pour 100. Ainsi, une école remplie à 80 pour 100 de sa capacité aura droit à un financement correspondant à 100 pour 100 de sa capacité.

Un facteur de redressement géographique s'applique à l'allocation pour les nouvelles places afin de prendre en considération les différents coûts de construction selon les régions de la province. Ce facteur a été défini en fonction du facteur de distance de l'allocation versée aux régions rurales et éloignées.

Pour 2001-2002, le gouvernement a apporté de modifications afin de fournir des ressources aux conseils qui n'auraient pas autrement droit à l'allocation pour les nouvelles places, afin de leur permette de faire face à des pressions importantes et persistantes en raison de l'effectif dans certaines écoles. Des modifications semblables ont également été apportées pour les conseils qui n'ont pas d'écoles dans certains secteurs de leur territoire, mais qui ont des écoles ayant une capacité excédentaire ailleurs.

Financement provincial et impôts fonciers

Avant l'instauration du financement axé sur les besoins des élèves, les recettes des conseils scolaires provenaient des impôts fonciers locaux. Chaque conseil scolaire décidait s'il convenait d'augmenter ou non les impôts fonciers locaux et, le cas échéant, de combien. Les municipalités percevaient ces impôts au nom des conseils scolaires.

Entre 1985 et 1995, les effectifs se sont accrus de 12 pour 100 alors que les impôts fonciers consacrés à l'éducation s'accroissaient de 120 pour cent.

Les conseils scolaires recevaient également des fonds du gouvernement provincial.

En 1998, le gouvernement a modifié la façon dont les impôts fonciers financent l'éducation. La province fixe maintenant un taux d'imposition uniforme pour tous les biens résidentiels, fondé sur le nouveau système d'évaluation foncière selon la valeur actuelle. Cette nouvelle formule a permis de réduire de moitié les impôts fonciers perçus sur les biens résidentiels aux fins de l'éducation dans la province. Le gouvernement fixe aussi le taux d'imposition des biens commerciaux.

Depuis 1998, le gouvernement a instauré d'autres réductions de l'imposition des biens résidentiels et commerciaux au titre de l'éducation.

Les impôts fonciers continuent à financer l'éducation et les municipalités à percevoir ces impôts pour leurs conseils scolaires, mais ceux-ci ne peuvent plus accroître leurs recettes par une augmentation des impôts locaux.

Le financement axé sur les besoins des élèves détermine le financement global de chaque conseil. Une partie de ce financement provient des recettes tirées des impôts fonciers. La province fournit d'autres fonds jusqu'à concurrence du niveau établi selon la nouvelle formule de financement axé sur les besoins des élèves.

Financement des initiatives prioritaires

Outre les subventions décrites plus haut, le gouvernement offre des fonds pour des initiatives prioritaires, lesquelles sont décrites ci-dessous.

Manuels scolaires et autres ressources d'apprentissage

La Subvention de base fournit en permanence du financement pour les manuels scolaires et les ressources d'apprentissage de chaque élève.

En 1998-1999, le gouvernement a investi une somme supplémentaire de 100 millions de dollars pour les manuels scolaires et d'autres ressources d'apprentissage pour les élèves du palier élémentaire. Cet investissement a doté les salles de classe de plus de 4,7 millions de manuels, d'autres ressources d'apprentissage et de matériel.

La province a encore investi 60 millions de dollars sur deux ans, à partir de 1999-2000, pour l'achat de nouveaux manuels pour la 9e et la 10e année, afin d'appuyer la mise en oeuvre du nouveau curriculum. De cette somme, 30 millions de dollars ont été affectés à l'achat de nouveaux manuels pour la 9e année en 1999-2000, et 30 autres millions de dollars à l'achat de nouveaux manuels scolaires pour la 10e année en 2000-2001. En 2001-2002, le gouvernement a affecté 15 millions de dollars de plus pour les manuels de 11e année.

En avril 2002, le gouvernement a annoncé qu'il versait une somme additionnelle de 65 millions de dollars pour aider les conseils scolaires à acheter des manuels pour 2001-2002. Le financement doit servir à l'achat de manuels et de ressources d'apprentissage pour appuyer le nouveau curriculum de 12e année, des ressources d'apprentissage pour appuyer les élèves ayant des besoins particuliers, et des manuels et des ressources d'apprentissage pour appuyer le curriculum des autres années.

Soutien à la mise en oeuvre du nouveau curriculum

Au cours des quatre dernières années scolaires, outre les fonds consacrés à l'achat des nouveaux manuels scolaires, le gouvernement a effectué d'autres investissements pour aider les élèves et le personnel enseignant pendant la mise en oeuvre du nouveau curriculum. Ces investissements portent notamment sur :

- la formation du personnel enseignant dans tout l'Ontario;
- le matériel d'appoint pour le personnel enseignant (comme des documents d'information pour l'aider à enseigner le nouveau curriculum, et des exemples de travaux d'élèves qui répondent aux nouvelles normes);
- des guides pour aider le personnel enseignant à appliquer les normes de notation;
- la mise en oeuvre du nouveau bulletin;
- des programmes et du matériel d'orthopédagogie pour les élèves qui en ont besoin;
- la stratégie de lecture au primaire;
- la stratégie de mathématiques au primaire.

Conclusion

Le plan de l'Ontario pour offrir une éducation de qualité repose sur une stratégie pluriannuelle. Des progrès importants ont été réalisés dans chacun des domaines de la réforme, à savoir le curriculum et les normes, l'excellence dans l'enseignement, un environnement d'apprentissage sain et respectueux, ainsi qu'une amélioration continuelle des écoles.

Un système d'éducation est en train de voir le jour qui permettra à chaque élève de réussir en classe, au travail et tout au long de sa vie. L'Ontario a investi, et continue d'investir massivement dans les grandes priorités éducatives, afin d'assurer la prospérité et la qualité de vie de demain en adoptant aujourd'hui les mesures qui s'imposent.

De leur côté, les parents peuvent se réjouir du fait que les fonds sont, de plus en plus, utilisés à bon escient, c'est-à-dire pour les élèves dans la classe.

Le financement axé sur les besoins des élèves :

- prévoit les ressources nécessaires pour offrir une éducation de grande qualité et appuyer le nouveau curriculum rigoureux de l'élémentaire et du secondaire;
- appuie les normes prévues dans la loi concernant l'effectif moyen maximal des classes;
- fournit du financement protégé pour les programmes d'éducation de l'enfance en difficulté;
- répond aux besoins de construction de nouvelles écoles.

Le financement axé sur les besoins des élèves est un engagement de la province à bâtir, pour l'avenir, un système d'éducation publique solide qui profite à tous les élèves de l'Ontario.

Projections des subventions destinées aux conseils scolaires pour l'année 2002–2003

Le tableau suivant résume l'aide financière accordée aux conseils scolaires dans le cadre du financement axé sur les besoins des élèves de l'Ontario.

District School Board (DSB) Conseil scolaire de district (CSD)	2001–2002		2002–2003	
	Effectif (Effectif quotidien moyen)	Subventions allouées aux conseils scolaires	Effectif (Effectif quotidien moyen)	Subventions projetées pour les conseils scolaires
Algoma DSB	13,139	104,649,309	12,667	104,448,396
Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	12,651	93,608,949	12,680	95,623,899
Avon Maitland DSB	19,203	127,329,123	18,749	128 373 514
Bluewater DSB	22,103	150,578,323	21,523	152,229,636
Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	10,312	69,531,143	10,613	72,979,390
Bruce-Grey Catholic DSB	3,704	27,499,239	3,616	27,999,462
Catholic DSB of Eastern Ontario	13,841	98,282,650	14,343	104 014 566
CSD catholique Centre-Sud	10,704	90,978,740	10,928	95,942,151
CSD catholique de l'Est ontarien	13,009	98,590,210	12,830	101,231,597
CSD catholique des Aurores boréales	554	7,502,142	557	8,589,989
CSD catholique des Grandes Rivières	8,988	78,396,375	8,825	79,993,257
CSD catholique du Centre-Est de l'Ontario	15,176	121,344,587	15,418	125,849,434
CSD catholique du Nouvel-Ontario	7,988	69,515,686	7,710	69 837 267
CSD catholique Franco-Nord	3,532	30,708,961	3,476	31,295,858
CSD des écoles catholiques du Sud-Ouest	6,415	52,206,842	6,528	54,621,070
CSD des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	8,858	76,436,388	9,043	79,052,945
CSD du Centre Sud-Ouest	5,730	57,085,831	5,779	58,582,905
CSD du Grand Nord de l'Ontario	2,295	26,807,041	2,300	26,911,334
CSD du Nord-Est de l'Ontario	952	12,965,329	974	13 359 418
DSB of Niagara	43,838	279,131,850	43,363	282,422,989
DSB Ontario North East	9,573	80,962,727	9,291	82,292,520
Dufferin-Peel Catholic DSB	80,140	546,823,304	81,748	567,276,576
Durham Catholic DSB	24,949	162,840,766	24,735	170,867,603
Durham DSB	64,379	422,110,252	64,401	432,007,824
Grand Erie DSB	29,989	198,190,005	29,556	203,350,128

District School Board (DSB) Conseil scolaire de district (CSD)	2001–2002		2002–2003	
	Effectif (Effectif quotidien moyen)	Subventions allouées aux conseils scolaires	Effectif (Effectif quotidien moyen)	Subventions projetées pour les conseils scolaires
Greater Essex County DSB	37,297	239,626,226	37,533	244,731,684
Halton Catholic DSB	23,294	153,084,816	24,278	162,584,715
Halton DSB	42,816	277,814,834	43,388	282,809,861
Hamilton-Wentworth Catholic DSB	28,229	190,984,172	28,443	194,675,034
Hamilton-Wentworth DSB	55,808	360,602,773	55,745	368 189 349
Hastings and Prince Edward DSB	19,339	131,173,476	18,739	132,077,283
Huron-Perth Catholic DSB	4,867	34,889,858	4,880	36,174,868
Huron-Superior Catholic DSB	6,686	50,724,985	6,597	50,840,221
Kawartha Pine Ridge DSB	39,692	262,049,228	39,081	265,255,036
Keewatin-Patricia DSB	6,585	57,573,775	6,439	58 060 299
Kenora Catholic DSB	1,091	9,636,677	1,080	9,788,635
Lakehead DSB	13,756	100,998,147	13,326	100,855,167
Lambton Kent DSB	27,567	179,322,319	26,847	180,156,861
Limestone DSB	22,888	158,357,878	22,308	159 888 749
London District Catholic School Board	21,218	150,584,787	21,154	147,689,954
Near North DSB	13,236	97,947,699	12,707	98,343,078
Niagara Catholic DSB	23,357	159,185,189	23,695	161,702,257
Nipissing-Parry Sound Catholic DSB	3,623	29,793,572	3,590	30,296,269
Northeastern Catholic DSB	2,830	24,446,019	2,800	24,768,557
Northwest Catholic DSB	1,303	10,632,416	1,275	10,741,285
Ottawa-Carleton Catholic DSB	38,379	273,557,633	39,225	286,303,679
Ottawa-Carleton DSB	72,946	492,466,418	73,725	504,038,259
Peel DSB	116,873	772,968,581	122,450	817,412,542
Peterborough V.N.C. Catholic DSB	13,886	99,542,188	14,119	102,332,881
Rainbow DSB	15,759	116,044,450	15,616	117,446,021
Rainy River DSB	2,990	27,067,225	2,952	27,572,868
Renfrew County Catholic DSB	5,054	38,780,154	5,064	39,202,742
Renfrew County DSB	11,545	77,054,613	11,276	77,721,557
Simcoe County DSB	52,140	346 207 460	52,429	352,958,049

District School Board (DSB) Conseil scolaire de district (CSD)	2001–2002 Effectif (Effectif quotidien moyen)	2001–2002 Subventions allouées aux conseils scolaires	2002–2003 Effectif (Effectif quotidien moyen)	2002–2003 Subventions projetées pour les conseils scolaires
Simcoe Muskoka Catholic DSB	20,458	142,862,889	20,960	149 704 127
St. Clair Catholic DSB	12,201	84,539,817	11,919	85 407 241
Sudbury Catholic DSB	7,325	53,062,857	7,206	53 064 832
Superior North Catholic DSB	810	8,544,798	805	8,912,543
Superior-Greenstone DSB	2,858	26,901,807	2,680	26,845,159
Thames Valley DSB	80,474	539,709,495	79,480	546,837,189
Thunder Bay Catholic DSB	7,745	57,099,562	7,743	58 350 645
Toronto Catholic DSB	94,071	677,754,758	93,127	690,572,790
Toronto DSB	273,150	1,933,052,271	274,677	1,982,465,997
Trillium Lakelands DSB	20,575	145,699,317	20,008	146 758 261
Upper Canada DSB	34,854	239,272,778	34,502	244,363,933
Upper Grand DSB	32,935	219,664,002	32,654	222,789,707
Waterloo Catholic DSB	22,507	151,657,360	22,434	152,706,606
Waterloo Region DSB	57,060	372,996,239	56,952	378,447,180
Wellington Catholic DSB	7,653	52,740,402	7,817	56,413,277
Windsor-Essex Catholic DSB	26,361	171,073,482	26,350	174,544,607
York Catholic DSB	45,835	318,646,647	47,176	333,641,764
York Region DSB	90,780	620,410,371	94,251	651 140 558
Total	1,994,728	13,822,882,190	2,003,150	14 176 737 902
Recettes totales pour les administrations scolaires		37 923 881		37,900,000
RECETTES TOTALES : financement axé sur les besoins des élèves		**13 860 806 071**		**14 214 637 902**

Conseils scolaires 2002-2003, est un document qui fournit des détails sur le financement accordé à chaque conseil scolaire. On peut le consulter sur le site Web du ministère de l'Éducation à <http://www.edu.gov.on.ca> ou le commander par téléphone au 1 800 387-5514 (sans frais d'interurbain) ou au 416 325-2929 (à Toronto).